



## 2 GARENI INDUSTRIE

S.A.R.L. au capital de 45 000 euros

La Grangette

Rue des Ecoles

47600 CALIGNAC

441 245 933 RCS Agen

**RAPPORT RELATIF A LA TRANSFORMATION  
DE LA SOCIETE 2 GARENI INDUSTRIE  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la S.A.R.L. 2 GARENI INDUSTRIE en société par actions simplifiée.**

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L.223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société exerce son activité sur un créneau très spécialisé et développe une qualité de service qui lui permet de dégager une bonne rentabilité.
- Les derniers comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2011, qui ont fait l'objet de notre audit, font apparaître un chiffre d'affaires de 6 261 708 €, en hausse de 5,1 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 266 358 €, en baisse de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent, des capitaux propres de 1 329 743 € et un total de dettes de 1 783 872 €.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 décembre 2011, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'à ce jour ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.
- Le carnet de commande estimé par votre gérant au 25 juin 2012 représente environ 2 mois d'activité de votre société.

En résumé, la société présente une situation particulièrement saine.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Marmande, le 28 juin 2012



*Pour la S.A.S. ASTOUX CRESTIA & ASSOCIÉS  
Eric ASTOUX  
Commissaire aux Comptes*